

CSTG

Prévention - Santé au Travail

32



Écouter, conseiller,
prévenir :

AGISSONS ENSEMBLE



SUIVEZ-NOUS SUR NOS RÉSEAUX SOCIAUX



CSTG32



Cstg32



cstg32.fr

Prévention des risques professionnels

Nous sommes aux côtés de l'entreprise pour **veiller à la santé des travailleurs**, en **analysant les risques professionnels** et en **conseillant le chef d'entreprise** sur les moyens de les prévenir.

Accompagnement

Évaluation du risque chimique

Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)

Participation aux réunions CSE/CSSCT

Évaluation des risques psychosociaux

Conception des locaux



Diagnostic & conseil

Création et mise à jour de la Fiche d'Entreprise (FE)

Études de poste de travail & conseils d'aménagement

Réalisation d'études météorologiques

Risque chimique : analyse des fiches de données de sécurité

Prêt de matériel ergonomique



Sensibilisation & formation collective

Relais de prévention

Escape game

Ateliers de prévention

Réalité virtuelle

Sensibilisations



Suivi médico-professionnel

Notre engagement est d'assurer tout au long de la carrière des travailleurs un **suivi médical personnalisé**, adapté à leur **état de santé** et aux **risques professionnels** auxquels ils sont exposés.

Visite de pré-reprise

- Pendant un arrêt de travail de **plus de 30 jours**
- Anticiper la reprise du travail

Visite de reprise

Après :

- Un arrêt de travail de **plus de 2 mois**
- Un arrêt de travail de **plus d'1 mois (accident du travail)**
- Une **maladie professionnelle** (quelque soit la durée)

Visite périodique

Tous les 2 à 5 ans suivant :

- L'**état de santé** du travailleur
- L'**exposition aux risques** professionnels



Visite d'embauche

- **3 mois maximum** après l'embauche
- **Avant l'embauche** pour les mineurs ou travailleurs de nuit



Visite de mi-carrière (45 ans)

- Faire le point et anticiper le risque de **désinsertion professionnelle**

Visite post-exposition ou post-professionnelle

- Pour les travailleurs ayant été exposés aux risques nécessitant un **Suivi Individuel Renforcé (SIR)**
- **Prévoir un éventuel suivi** et tracer les expositions

Rendez-vous de liaison

- Initié si nécessaire par l'employeur après un **arrêt de plus de 30 jours**
- Participation possible du médecin du travail
- **Informé le travailleur des possibilités de maintien en emploi**

Visite à la demande

- Tout au long de la carrière professionnelle, une visite à **la demande du travailleur, de l'employeur ou du médecin du travail** peut être organisée

Prévention de la désinsertion professionnelle

Nous mettons à **votre disposition une cellule** ayant pour objectif de **renforcer le maintien en emploi** en proposant des **solutions** afin d'**éviter une rupture professionnelle**.

Facteurs de risque de la désinsertion professionnelle

Pathologies fréquentes (TMS¹, RPS²...)

Maladie professionnelle

Vieillesse de la population

Allongement de la durée de travail

Problématiques sociales et familiales



Objectifs du maintien en emploi



Accompagnement à un retour au travail dans l'entreprise

Aménagement technique et/ou organisationnel du poste de travail

Reclassement (en interne ou externe) étudié en concertation

Projet de formation ou création d'entreprise

Accompagnement des travailleurs

Redonner confiance et rendre chacun acteur de sa situation

Analyser les freins à la reprise du travail et informer des dispositifs pouvant être mobilisés

Guider dans les projets de reclassement interne ou externe

Orienter vers les partenaires spécialisés



Accompagnement des employeurs



Conseiller dans le maintien en emploi

Proposer des actions collectives

Mettre en relation avec des partenaires spécialisés

Informar sur l'importance du signalement précoce et de la visite de pré-reprise

¹Troubles musculosquelettiques, ²Risques psychosociaux